

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD La Dive
2 rue du Hupry
72600 MAMERS

Madame #####, Directrice.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2024_PDL_00039

Nantes, le lundi 8 juillet 2024

Madame la directrice,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport final de contrôle assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'instruction du suivi de ce contrôle sur pièces.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général,
Le Directeur de Cabinet

#####

Contrôle sur pièces le 16/01/2024

Nom de l'EHPAD	EHPAD LA DIVE		
Nom de l'organisme gestionnaire	C.H.I.C ALENCON-MAMERS		
Numéro FINESS géographique	720006550		
Numéro FINESS juridique	610780082		
Commune	MAMERS		
Statut juridique	EHPAD Public	Hospitalier	
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF	Autorisée	Installée	
Capacité Totale	80		
	HP	80	70
	HT		
	PASA		
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	174		
GMP Validé	564		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	1	4	5
Nombre de recommandations	9	21	30
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	0	3	3
Nombre de recommandations	8	16	24

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommendation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.5	Stabiliser la fonction de direction			1			Dès réception du présent rapport	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
1.9	Actualiser le projet d'établissement dans le cadre d'une démarche participative (article L 311-8 et D311-38-3 du CASF).		2				1 an	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en joignant la convocation au séminaire organisé dans le cadre de la rédaction du PE, la présentation relative à l'élaboration du PE, le PE médical 2023/2028 du GHT, les résultats de l'enquête menée auprès des agents.	Il est pris acte des éléments communiqués. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de la réalisation effective du PE.	Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches en veillant à ce que les qualifications des professionnels soient en adéquation avec les tâches qui leur sont dévolues.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en joignant les éléments permettant d'attester de la traçabilité et de l'analyse statistiques de chutes pour 2023.	Il est pris acte des éléments apportés. Néanmoins, absence d'éléments permettant d'évaluer l'analyse des causes profondes des EI et EI les plus significatifs. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en joignant la note d'informations relative aux plaintes et réclamations pour les résidents et leurs familles. Un modèle de formulaire a été communiqué.	Il est pris acte des éléments apportés. Les éléments transmis ne permettent pas d'attester de l'opérationnalité, de la traçabilité et de l'analyse des plaintes et réclamations. Il est donc proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.				2		1 an	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
1.34	Actualiser le plan blanc intégrant le plan bleu de l'EHPAD.		2				1 an	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
2 - RESSOURCES HUMAINES										
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation				2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en déclarant la mise en œuvre de revues de gestion du personnel et la prise en compte des besoins par métier. Il est précisé qu'une approche pluriannuelle de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences doit être développée.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
2.16	Poursuivre les actions de formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant le suivi de la formation bientraitance pour 7 agents de 2019 à aujourd'hui.	Il est pris acte des éléments apportés. Néanmoins, l'offre de formation proposée pour les professionnels est insuffisamment développée pour répondre aux attendus du référentiel de contrôle (80% sur les 3 dernières années). Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
2.17	Poursuivre les actions de formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.				2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant la planification d'une formation sur les troubles psycho-comportementaux sans précision sur le nombre d'agents concernés.	Il est pris acte des éléments apportés. Néanmoins, l'offre de formation proposée pour les professionnels de soin est insuffisamment développée pour répondre aux attendus du référentiel de contrôle (80% sur les 3 dernières années). Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT										
3.1	Formaliser une procédure d'admission (rappel des critères d'admission, visite de préadmission, premier recueil d'informations...) et d'accueil prévoyant notamment l'organisation de la journée d'arrivée.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.2	Veiller à l'organisation d'une visite de la personne à son domicile ou dans l'établissement de santé où elle est hospitalisée.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.5	En l'attente de recrutement du MEDEC formaliser et réalise une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EGS à formaliser)- Art D 312-158 du CASF.			1			6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en joignant une grille EGS.	Il est pris acte des éléments apportés. Néanmoins, le document transmis ne répond pas aux objectifs de l'EGS : repérage partiel des risques à identifier ; absence d'outils standardisés et d'identification des professionnels soignants référents sur chacun des domaines de l'EGS. Il est donc proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).				1		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission.				1		6 mois	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en transmettant la grille "timed up and go test".	Il est pris acte des éléments apportés. Néanmoins, les éléments transmis ne permettent pas d'attester de la proportion de résidents en ayant bénéficié. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires, au décours de l'admission.			1			6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.12	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé (Art. L311-3-7° CASF et D 311-8° du CASF).		2				1 an	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.			1			Dès réception du présent rapport	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en transmettant la procédure relative aux douches.	Il est pris acte des éléments apportés. Néanmoins, absence d'éléments permettant d'attester de la proposition des douches pour la totalité des résidents (traçabilité au plan de soins). Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.19	Organiser pour les résidents un minimum d'animations le weekend.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue

3.20	Promouvoir l'implication de bénévoles dans la vie de l'établissement (animations).			2		Dès réception du présent rapport	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.25	Avoir une réflexion institutionnelle afin de réduire le délai de jeûne.			1		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soins			1		Dès réception du présent rapport	Aucun élément transmis		Mesure maintenue